



**HAL**  
open science

## Zones sensibles et luttes d'intérêts en Tunisie. Vers une gestion intégrée des territoires et des ressources dans la baie de Monastir ?

Maher Gassab, Racha Sallemi, Tarik Dahou

### ► To cite this version:

Maher Gassab, Racha Sallemi, Tarik Dahou. Zones sensibles et luttes d'intérêts en Tunisie. Vers une gestion intégrée des territoires et des ressources dans la baie de Monastir ?. Tarik Dahou; Mohamed elloumi; maher gassab; françois molle; bruno romagny. Pouvoirs, sociétés et nature au Sud de la Méditerranée, Karthala, 2011. hal-02281151

**HAL Id: hal-02281151**

**<https://hal.science/hal-02281151>**

Submitted on 8 Sep 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Zones sensibles et luttes d'intérêts en Tunisie**

### **Vers une gestion intégrée des territoires et des ressources dans la baie de Monastir ?**

Tarik Dahou, Maher Gassab et Racha Sallemi

A travers le plan bleu, la communauté européenne s'est dotée d'une politique maritime qui suscite des mesures de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) au niveau de l'ensemble du Bassin méditerranéen et la diffusion de différents instruments d'ingénierie sociale destinés à produire de l'information sur les différents secteurs et espaces (terrestres et marins) pour parvenir à une planification concertée (Coudert et Larid 2006). La méthode consiste à placer divers acteurs en situation de discussion autour des enjeux locaux afin de mieux gérer l'interdépendance de leurs actions et assurer la conservation des littoraux par une meilleure coordination entre organisations et niveaux d'intervention. Cependant, les différentes applications de la GIZC ont tendance à entretenir l'illusion de l'efficacité d'un corps public s'imposant aux différentes entités représentatives des divers acteurs concernés par les aménagements côtiers, ce qui a souvent pour effet de négliger le caractère nécessairement polycéphale de la décision publique (Billé 2006). Les réseaux transversaux de pouvoir des différentes organisations locales demeurent des obstacles à l'intégration des actions sectorielles ou des territoires, y compris lorsqu'une institution de niveau supérieur est créée pour coordonner les activités des différents corps publics. L'apparition des Aires Protégées Marines et Côtiers, dont la création se conçoit en réseau à l'échelle d'écorégions pour préserver des pans d'écosystèmes, est censée concrétiser ces

approches intégrées sur les zones côtières autour des enjeux maritimes. Mais elles sont frappées des mêmes maux et ne parviennent pas à atteindre leurs objectifs. L'approche par la question de la gouvernance, qui a fini par s'imposer au niveau des régimes de la conservation, peine à trouver des applications concrètes sur les terrains locaux, notamment à cause d'une mauvaise adaptation des schémas d'aménagement d'AMP aux contextes écologiques et sociaux (Jentoft et al. 2007), mais aussi du fait d'une analyse insuffisante des rapports de pouvoir dans les droits d'accès aux ressources et dans les régulations publiques à l'œuvre (Dahou et al. 2004 ; Van Thilbeurgh 2006). En outre, dans les programmes de GIZC et d'AMP, la gestion des conflits se conçoit davantage en termes de conflits d'usages, sous une formulation technique, qu'en termes politiques, c'est-à-dire de lutte d'intérêts (Tabar-Nouval 2010) inscrits dans des rapports de pouvoir dissymétriques.

Au sud de la Méditerranée les jeux de pouvoir se situent non seulement dans les rapports ambigus entre acteurs privés et acteurs publics, mais aussi entre État central et État local. Ils se déroulent au détriment d'une action intégrée, malgré l'adhésion des États aux accords de politique maritime intégrée au niveau de la bassin méditerranéen. En dépit de la conformité du droit interne aux accords internationaux signés par les États, les pouvoirs centraux maintiennent des stratégies d'appropriation des régimes de conservation internationaux – il en va de même pour les régimes de gouvernance maritime (Dahou 2009). Les politiques instrumentales sont caractérisées par une grande latitude dans l'application des accords, révélée par nombre d'incohérences au niveau local et l'absence de visibilité des modalités de concertation entre acteurs. Ces caractéristiques des mesures de conservation des littoraux au sud de la Méditerranée questionnent la nature des politiques publiques et leur efficacité, alors que la convention de Barcelone est l'accord où la GIZC fait partie des objectifs les plus affirmés des conventions régionales sur les mers. Même dans les cas avancés des protocoles issus de la convention de Barcelone, les processus de diagnostics, de planification ou d'évaluation sont encore trop lacunaires et ne recourent à aucune évaluation des politiques internes, ni à des mécanismes contraignants (Lefebvre 2010). Mais surtout, la faible attention accordée aux rapports de

pouvoir, illustrés par la diversité ou le caractère contradictoire des objectifs publics, ne facilite pas une définition claire des priorités locales, ni l'émergence de mesures de gestion des territoires adaptées aux contextes particuliers.

En Tunisie, l'intérêt porté aux zones côtières et à leur gestion intégrée est justifié par leur poids économique et par l'importance des services écologiques qu'elles fournissent. Cet intérêt se traduit par les engagements pris par la Tunisie dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, des accords de Rio (chapitre 17 de l'Agenda 21), de l'Agenda 21 de la Méditerranée (1994) et de la convention de Barcelone (1995). Dans le souci d'une meilleure maîtrise du développement des zones littorales, la loi 95-72 (art. 8) de 1995, relative à la création de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral définit les zones sensibles comme « des espaces qui caractérisent le patrimoine naturel national, présentant un ensemble d'éléments dans un écosystème fragile et constituant un paysage naturel remarquable, menacé par la dégradation ou l'utilisation irrationnelle et soumis à une pression anthropique qui risque de les déstabiliser ».

Même, si le statut de zone sensible n'est pas contraignant en matière d'usages, il doit néanmoins servir de guide aux politiques publiques de manière à intégrer la dimension de conservation dans les schémas d'aménagement, qu'ils relèvent de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des pêches ou du tourisme. Il est assimilable à une charte susceptible d'orienter la décision publique à partir de l'incorporation des dommages environnementaux potentiels. Grâce à ce statut, la gestion de ces sites suppose de nouveaux accords institutionnels autour de la gestion territoriale locale, démarche à la base d'un processus de gestion intégrée des zones côtières en Tunisie.

Dans un souci de protection, de réhabilitation et de valorisation des espaces littoraux naturels, un programme national de protection et de gestion des zones sensibles a été mis en œuvre, et une attention particulière a été portée à la zone sensible des îles Kuriat dans la loi n° 2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires marines et côtières protégées. Cet espace est important dans l'équilibre de l'avifaune, puisque ces îles sont une étape de migration et un lieu de nidification pour plusieurs espèces ; il est aussi un lieu de reproduction pour de nombreuses

espèces de poissons. Les îles Kuriat sont dotées d'une richesse inestimable en terme de biodiversité, mais leurs écosystèmes sont vulnérables. Elles hébergent une faune et une flore caractéristiques dont plusieurs espèces sont rares ou menacées et nécessitent, par conséquent, une attention particulière au vu des pressions exercées sur ce milieu par divers intervenants ou « usagers ».

Les îles Kuriat sont confrontées à de nombreuses menaces étant donné leur inscription dans un territoire où les dynamiques d'exploitation des milieux naturels sont intenses. La baie de Monastir abrite des activités de pêche parmi les plus intensives de Tunisie et fait l'objet d'un développement des aménagements touristiques parmi les plus importants du pays. Les objectifs relatifs à la conservation de l'environnement et au développement durable apparaissent très délicats à concilier sur une zone littorale soumise à de multiples aménagements.

Nous examinerons les politiques publiques de gestion de la zone sensible des îles Kuriat en recourant d'abord à une analyse des impacts économiques et environnementaux du développement du littoral où ces îles sont situées. Nous nous attacherons par la suite à décrire les dynamiques d'usages maritimes qui se déploient au niveau de la baie de Monastir et leur concentration autour des îles Kuriat. Enfin nous interrogerons les paradoxes qui découlent d'un projet de création d'une aire protégée marine et côtière au niveau des îles dans un contexte marqué par une difficile gestion intégrée de la zone côtière. Le caractère "flou" de l'action publique, marquée par une information sur l'état de l'environnement et sur l'action elle-même qui circule peu entre les services publics et en direction des usagers, questionne clairement la capacité de gestion durable du site sensible des îles Kuriat. Comment parvenir à une conservation du site et à un développement durable de la baie avec une gestion de la zone côtière minée par des intérêts fortement antagoniques ?

### **Les dynamiques socio-économiques de la baie de Monastir<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Les données statistiques de ce paragraphe sont principalement tirées de l'étude réalisée par H. Mansouri et M. Mbarek (2010).

### *Un pôle économique*

Depuis la fin des années 1950, le gouvernorat de Monastir a connu un développement remarquable de l'infrastructure de base, des équipements socio-collectifs, de l'urbanisation et de ses ressources humaines. De ce fait, la région est devenue très attractive, avec un taux de chômage s'élevant à 7.4% contre 13.9% à l'échelle nationale (Recensement général de la population et de l'habitat 2004). Cela s'est traduit par la création d'un tissu économique productif basé sur l'agriculture et la pêche, l'industrie exportatrice (notamment le secteur textile-habillement) et le tourisme balnéaire.

Le phénomène d'industrialisation dans la région de Monastir remonte aux premières années de l'indépendance notamment par la création de grandes unités publiques dans les activités du textile à Monastir (SOMOTEX), à Ksar Hellal (SITEX) et à Moknine (TISSMOK). Ces unités ont créé des effets d'entraînement importants dans la région et ont été à l'origine de la multiplication des unités de tissage, de tricotage et de confection<sup>2</sup>. Le tissu industriel est composé en 2008 de 737 entreprises opérationnelles (plus de 10 emplois) employant 67 672 personnes dont 514 entreprises totalement exportatrices, employant 55 730 personnes. Bien qu'assez diversifiée, l'industrie demeure principalement axée sur le secteur textile-habillement qui compte 583 unités, soit 79% du tissu industriel dans la région et environ le quart des entreprises en textile-habillement au niveau national. Les industries de matériaux de construction et les industries agroalimentaires occupent une place secondaire avec respectivement 33 et 37 entreprises et 3 995 et 1 118 employés.

Par ailleurs, le gouvernorat occupe la quatrième place dans le classement des régions touristiques du pays avec, en 2009, une capacité d'hébergement de l'ordre de 25 000 lits (ce qui représente 11% de la capacité totale du pays) provenant de 49 unités hôtelières. Le secteur du tourisme constitue une base fondamentale de l'économie du gouvernorat compte tenu de son rôle d'entraînement sur la quasi-totalité des activités socio-

---

<sup>2</sup> [www.investir-monastir.net/common/climat\\_dinvestissement.pdf](http://www.investir-monastir.net/common/climat_dinvestissement.pdf)

économiques et de l'importance de sa capacité de création d'emplois directs et indirects. Quant au secteur de l'artisanat, il emploie actuellement selon les estimations 15 000 artisans dans diverses activités (tissage traditionnel, broderie, fer forgé, boiserie, bijouterie, poterie, maroquinerie...) et on recense 150 entreprises dans ce domaine<sup>3</sup>.

Enfin, le gouvernorat de Monastir est doté de 5 ports de pêche le long d'une côte de 60 km, à savoir Monastir, Teboulba, Sayada, Bekalta et Ksibet el Mediouni. Tous ces ports sont équipés de complexes frigorifiques. La flottille compte, en 2008, 836 unités (780 barques côtières, 51 barques à feux, 4 chalutiers et 1 thonier). La pêche reste un secteur porteur dans le gouvernorat et occupe à lui seul près de la moitié de la main-d'œuvre agricole. Du point de vue de la production, il représente 10% de la production nationale, toutes catégories confondues, et 15% de la production nationale de poisson bleu.<sup>4</sup>

#### *Un territoire fortement urbanisé*

Le gouvernorat de Monastir compte 489 042 habitants en 2008, soit 5% de la population nationale. Entre 2003 et 2008, le taux d'accroissement naturel de la population de gouvernorat est de 1.39%, contre 1.12% pour la population totale du pays. Par ailleurs, le taux de natalité dans ce gouvernorat est de 20.3‰ contre 17.4‰ au niveau national. Tous ces indicateurs révèlent la forte urbanisation du gouvernorat qui avoisine les 100%, contre un taux d'urbanisation national de 65.7%. Etant donné sa petite superficie, le gouvernorat de Monastir présente une forte densité de population (477 habitants/km<sup>2</sup> en 2008 contre 66 habitants/km<sup>2</sup> au niveau national) et occupe ainsi la 2<sup>ème</sup> position après le Grand Tunis (gouvernorats de Tunis, Ben Arous et Ariana). Certaines délégations, présentent de très fortes densités comme les délégations de Ksar Hellal et de Ouerdanine avec respectivement 4 310 et 2 518 habitants par km<sup>2</sup>. Enfin, avec 114.64 logements par km<sup>2</sup> (15.28 logements par km<sup>2</sup> au niveau national) et 98.60 ménages par km<sup>2</sup> (13.36 ménages par km<sup>2</sup> au niveau national), le gouvernorat de Monastir se présente comme

---

<sup>3</sup> Idem.

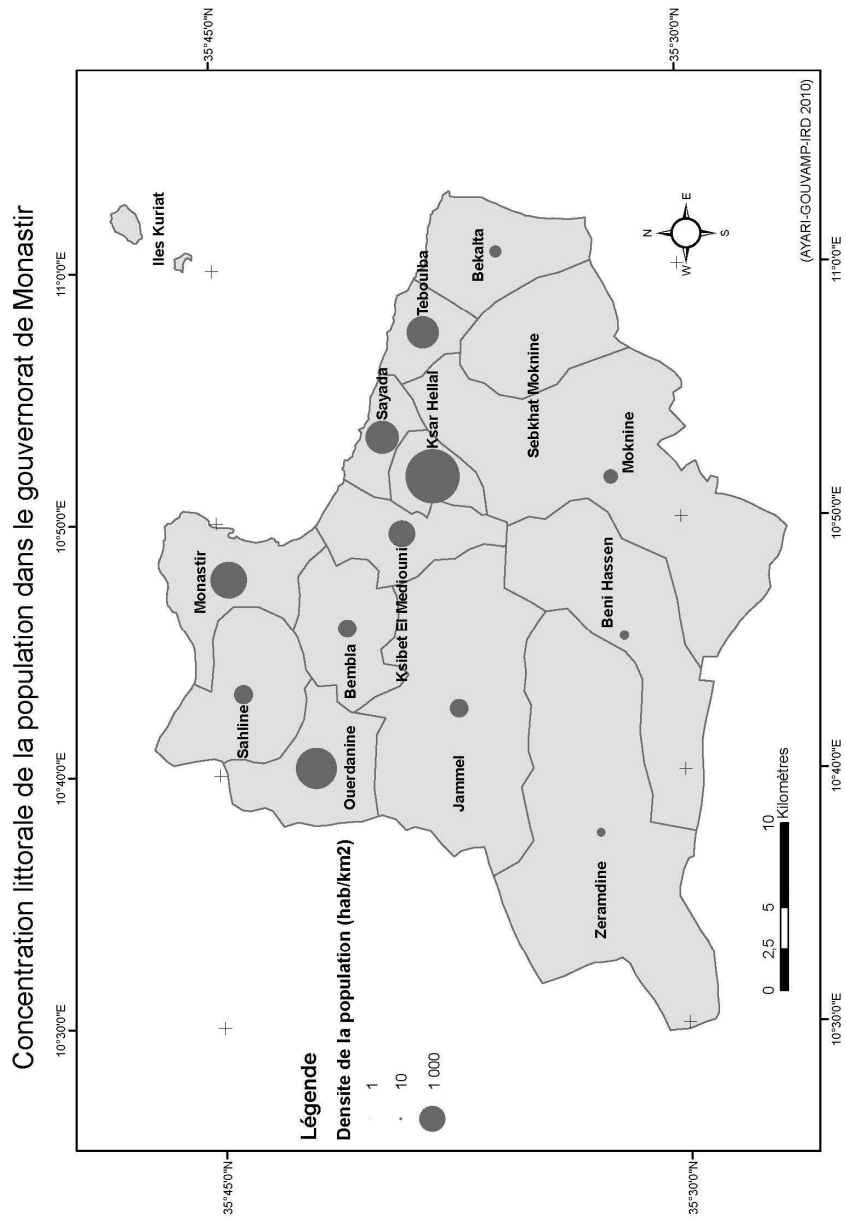
<sup>4</sup> Idem.

l'une des régions les plus urbanisées en Tunisie, avec tous les risques de dégradation de l'environnement que cette urbanisation peut engendrer.

Avant l'indépendance, la migration de la population de la région de Monastir s'orientait vers d'autres régions de la Tunisie et en particulier vers Tunis pour la recherche de l'emploi. Mais, dès la fin des années soixante-dix, il y a eu un renversement de la tendance et le solde migratoire devint positif. Le gouvernorat a connu des soldes migratoires favorables durant les deux recensements en 1994 et 2004. Ces soldes migratoires ont été respectivement de 6 539 et de 16 877, évolution qui confirme la dynamique économique de la région.

L'armature urbaine du gouvernorat se caractérise par 5 villes économiquement importantes (Monastir, Ksar Hellal, Moknine, Jammel, et Teboulba), et un très grand nombre de communes de tailles petites et moyennes, mais surtout par la concentration littorale de la population. Le gouvernorat de Monastir peut être divisé en deux zones homogènes : la zone littorale et la zone intérieure. La zone littorale qui s'étend sur 288 km<sup>2</sup> de Sahline à Bekalta, en passant par Monastir, Bembla, Ksibet el Mediouni, Sayada, Ksar Hellal, Moknine et Teboulba, se caractérise par une forte densité de la population (1004 habitants/km<sup>2</sup> en 2008). La zone intérieure, qui s'étend sur 736 km<sup>2</sup>, se compose des délégations de Zeramdine, Beni Hassen et les centres ruraux de Ouerdanine, Moknine et Jammel, ayant une densité de la population beaucoup plus faible que celle du littoral (271 habitants/km<sup>2</sup> en 2008).





Sources : Mansouri et Mbarek 2010

La concentration des activités économiques sur la zone littorale du gouvernorat a favorisé l'accroissement de la population sur cette zone. Un étalement spatial important a mis en contact des villes et des villages, naguère distincts, pour en faire une seule entité, telles les entités de Sayada-Lamta-Bouhjar, Monastir-Khenis-Ksibet El Mediouni, ou encore Ksar Hellal et Moknine. Ces ensembles urbains, constitués de plusieurs communes, nécessitent aujourd'hui un nouveau cadre de gestion intercommunale. Par ailleurs, la littoralisation excessive du peuplement du gouvernorat a entraîné une allocation déséquilibrée des ressources sur le littoral au détriment des zones intérieures (les ressources en eau), ainsi que le grignotage des terres agricoles et le développement d'un habitat anarchique.

#### *Des enjeux environnementaux*

L'Agenda 21 local de la ville de Monastir réalisé en 2007<sup>5</sup> met en évidence la précarité de la situation environnementale du gouvernorat de Monastir. Le gouvernorat est situé sur un littoral de 60 km, où se trouvent plusieurs sebkhas (dépression saline dans les régions arides) et plusieurs oueds traversant les villes. La concentration de la population et des activités économiques le long de la façade littorale du gouvernorat a provoqué de réelles atteintes à l'environnement. Les procédés de traitement des ordures ménagères ainsi que la qualité d'assainissement sont aujourd'hui insuffisants. Les principaux problèmes qui se sont manifestés ces dernières années sont : la pollution des plages, la collecte des ordures ménagères, la salinisation de la nappe phréatique, les rejets des eaux usées dans les oueds et sebkhas pour certaines communes (sebkha de Moknine), le problème des carrières (les carrières d'argile à Jammel) et la qualité moyenne de traitement de l'Office national d'assainissement. Avec ses 737 unités industrielles, le gouvernorat de Monastir connaît une pollution industrielle importante due à l'émission des déchets solides et des eaux polluées, d'autant plus que de nombreuses entreprises sont installées en dehors des zones industrielles.

---

<sup>5</sup> Municipalité de Monastir, 2007 *Ville de Monastir Agenda 21 local*.

De plus, selon le document de l'Agenda 21, le gouvernorat est touché par la lente dégradation de ses côtes (surtout de Khenis à Teboulba), lesquelles connaissent une altération des eaux de baignade à cause des rejets liquides et solides. Les deux tiers des côtes sont urbanisés par des constructions à de courtes distances de la mer, ce qui perturbe les équilibres littoraux. Le seul tronçon actuellement non urbanisé, entre Sayada et Bekalta, est grignoté d'une année à l'autre par l'urbanisation. A cela s'ajoute la pollution de la sebkha de Moknine. Cette dernière, avec une superficie de 4000 ha, est entourée de plusieurs oueds qui drainent des déchets domestiques des municipalités de Moknine, Teboulba et Bekalta.

Le respect de l'environnement n'est plus la simple préoccupation esthétisante des années soixante née au moment de l'expansion touristique, mais il devient le souci majeur des autorités confrontées à la dégradation du cadre de vie et à la détérioration de la santé publique (Abdelkafi 2001). Pour remédier à cette situation, l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) est créée en 1988. L'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL), auparavant sous tutelle du ministère de l'Équipement, revient dans le giron du ministère de l'Environnement. Afin de mener à bien sa mission, l'ANPE est autorisée par décret en 1991 à soumettre à études d'impact sur l'environnement (E.I.E.), tout projet agricole, industriel ou commercial. L'étude d'impact est indispensable avant toute autorisation administrative.

L'aménagement des zones urbaines et sensibles, auparavant assuré par le ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, est actuellement assuré par deux ministères à savoir, le ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire et le ministère de l'Environnement et du Développement durable. Par contre, les collectivités territoriales, les organismes publics régionaux et la société civile ne jouent qu'un rôle mineur dans ces actions (Mansouri 2010).

Malgré tous les efforts des pouvoirs publics, plusieurs problèmes en matière d'environnement persistent. Ces problèmes nécessitent, d'après l'Agenda 21 local, la mise en place d'un plan d'action global ayant pour objectif une

protection efficace de l'environnement. Les orientations de ce plan peuvent se traduire par différentes actions : une collaboration entre les communes limitrophes pour la gestion et le traitement des déchets ménagers ; une valorisation de ces derniers étant donné qu'une gestion moderne des déchets ne se limite pas à la collecte, au transport et à la mise en décharge des déchets ; une interdiction absolue des rejets en mer des eaux usées non traitées ; et enfin, une interdiction des aménagements susceptibles d'entraîner des déséquilibres dans l'environnement côtier. Cependant, la fragilité de cet environnement côtier n'est pas uniquement due à la pollution issue des activités dans la zone terrestre de la baie, mais aussi à celle issue des usages dans l'espace maritime.

### **Les dynamiques d'usages maritimes dans la baie de Monastir**

#### *Infrastructures et usages*

Le gouvernorat de Monastir est connu pour ses potentialités maritimes naturelles qui ont favorisé le développement de la pêche, encouragée par une infrastructure portuaire importante le long du littoral. La baie de Monastir comporte la densité d'infrastructure de pêche la plus élevée au niveau national. Sur un linéaire ne dépassant pas 30 km, on trouve 4 ports de pêche (Monastir, Sayada, Teboulba et Bekalta) et trois sites abris de pêche à Ksiba, El Fadhlina et Zbidi. La pêche dans la région est une activité traditionnelle bien implantée, les pêcheries opérant au niveau du littoral est de la Tunisie, voire plus loin. En se référant aux données statistiques collectées auprès de la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture, on remarque que la quasi-totalité de la flottille active dans la baie de Monastir est composée de barques côtières de type artisanal – 94% environ dont 55% sont motorisées. Par ailleurs les unités de pêche de poisson bleu ne représentent que 5.10% de la totalité de la flotte dans les ports du gouvernorat de Monastir, tandis que les chalutiers, 0.45% seulement. Il s'agit principalement d'une pêche côtière, le gouvernorat de Monastir participant à hauteur de 10% à la production nationale. Le renforcement de l'infrastructure a contribué à la hausse progressive de la

production de la pêche côtière, bien que depuis les années 2000 nous assistions à une stagnation pour le gouvernorat de Monastir<sup>6</sup>. Cette crise de croissance est liée à la multiplication des unités et à l'intensification de la pêche dans la zone. Au niveau local, la production lors de la première décennie de ce siècle révèle une croissance stable bien que pas trop prononcée.

Le port le plus important en matière de production pour les différents types de pêche est celui de Teboulba avec 84.08%, suivi du port de Sayada avec 5.93%, ensuite le port de Bekalta avec 4.78%, et le port de Monastir avec 3.10%. Les deux autres ports ne représentent que 1% de la production<sup>7</sup>. Les infrastructures portuaires, qu'elles soient professionnelles ou de plaisance, ont également favorisé l'émergence de nouveaux comportements vis-à-vis des ressources halieutiques. La pêche récréative est exercée soit à partir d'embarcations, soit à pied à partir du bord de mer. La pêche de loisir est généralement définie comme la pêche dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et ne peut être colporté, exposé à la vente ou vendu. L'étude sur la pêche autour des îles Kuriat (APAL et SCET-Tunisie 2000), espace attractif pour cette activité, nous permet de caractériser ce type de capture des ressources halieutiques. Le pêcheur amateur des îles Kuriat est un pratiquant habituel dans 93% des cas (il va à la pêche au moins une fois par mois) ; il s'agit d'un ouvrier, employé, étudiant ou membre d'une profession intermédiaire dans 61% des cas.

Une enquête plus précise (Sallemi 2010) révèle que la majorité des pêcheurs récréatifs sont des chasseurs sous-marins (à hauteur de 67%, alors que 15% pêchent à la canne ou bien à la ligne, 10% utilisent des palangres et 8% pêchent avec un filet trémail). De plus, la totalité des pêcheurs capturent des espèces bien ciblées – à forte valeur commerciale (loup, daurade, mérrou, sar, liche) – étant donné la sélectivité des méthodes de capture. Il ne s'agit plus d'une simple activité de loisir. La fréquence de l'activité de pêche récréative laisse supposer qu'elle est devenue une deuxième source de revenus pour ces pêcheurs (29% des

---

<sup>6</sup> Ces données proviennent des données locales de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture et ont été actualisées en 2008.

<sup>7</sup> Les données statistiques sont tirées de l'étude socio-économique de la frange littorale de Monastir réalisée par l'APAL (2009).

pêcheurs fréquentent les îles Kuriat plus de 150 fois par an, et 10% d'entre eux y pêchent 250 fois par an). En outre, les quantités de poissons pêchés sont importantes, car 71% des pêcheurs prélèvent plus de cent kilogrammes par mois, ce qui équivaut à 1.2 tonne par personne et par an. Il s'agit donc plutôt d'une pêche commerciale déguisée dont l'ampleur s'avère importante.

En ce qui concerne l'activité touristique, la majeure partie des rivages de la côte est occupée par des zones touristiques, dont le développement assure un rôle structurant dans l'organisation de l'espace. L'essor du tourisme s'est accompagné d'une concentration des unités sur la frange littorale et a provoqué la saturation des espaces réservés à cet effet. Dans le cadre du développement du tourisme dans le gouvernorat de Monastir plusieurs aménagements ont été réalisés sur la côte de Bekalta Dimas (20 000 lits prévus sur 200 ha) et le projet de station touristique intégrée sur le site du palais présidentiel (5000 lits sur 70 ha) a vu le jour à Monastir.

De ce fait, cette région a connu un important essor des activités de plaisance. Monastir dispose d'une marina à vocation internationale, avec une capacité d'accueil de 400 bateaux d'une longueur maximum de 45 m. Dans le port de plaisance de Monastir, on compte sept bateaux de transport de personnes (la capacité en nombre de personnes varie entre 20 et 160) dont cinq sont destinés à transporter les touristes vers la petite Kuriat. En effet, en 1997, 2 250 plaisanciers y ont accosté dont 500 ont visité les îles Kuriat (pique-nique, plongée, chasse). Aujourd'hui, l'activité touristique sur les îles Kuriat est très intense durant la période estivale et dépasse les chiffres déclarés – la petite Kuriat est particulièrement fréquentée puisqu'elle reçoit 46 120 touristes par an, essentiellement en période estivale – (Sallemi 2010), le nombre de sorties en mer par jour étant pourtant règlementé. Sur la petite Kuriat il y a même des chambres, un restaurant et une plage aménagés pour l'accueil des plaisanciers.

#### *Projection spatiale des usages sur la zone maritime*

Au niveau de l'ensemble de l'activité dans la baie de Monastir, nous constatons que la période estivale (juin, juillet et août) cumule en moyenne 9 704 sorties en mer pour la pêche

côtière et la période hivernale (décembre, janvier et février) 8 687 sorties. En revanche la situation est différente autour des îles Kuriat. Selon notre étude, nous avons constaté que 58% des pêcheurs de notre échantillon fréquentent Kuriat en hiver et en automne, tandis que 32% y sont présents durant toute l'année. Ceci s'explique par les conditions climatiques au large, très défavorables en hiver. Ainsi, les pêcheurs préfèrent effectuer leurs captures près des îles et dans des zones de faible profondeur pour rester à l'abri des vents et des tempêtes violentes, et exploiter la richesse halieutique des îles. Ces constats confirment l'intensité de l'activité au niveau de Kuriat et le caractère déterminant de ce site pour l'activité de la majorité des pêcheurs.

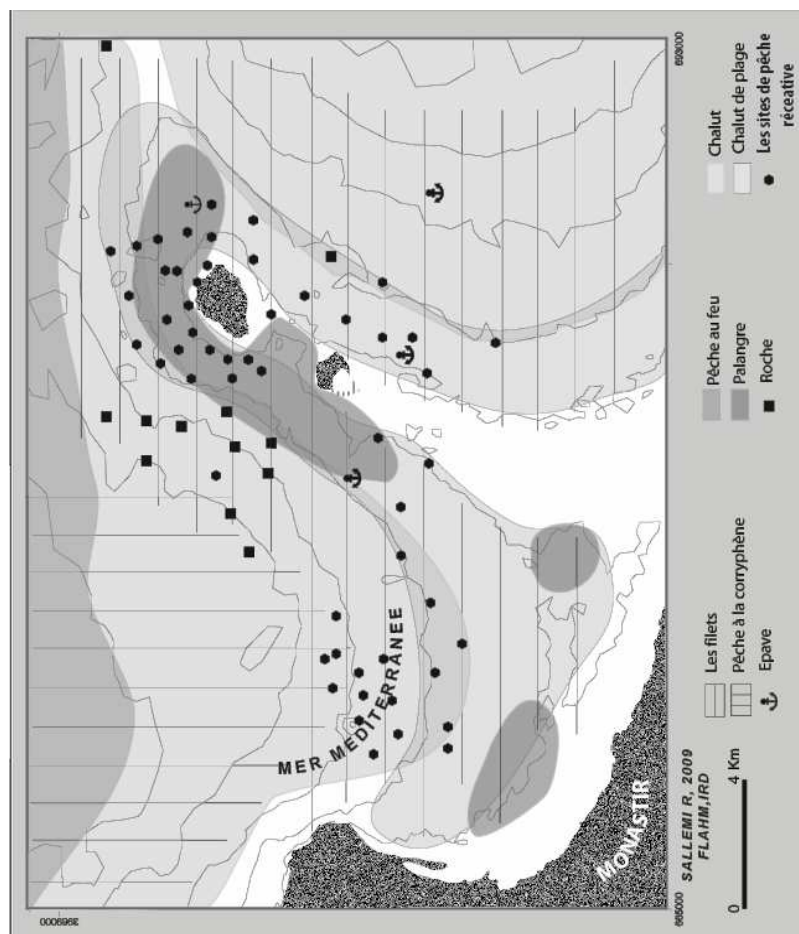
Il apparaît que 60% des pêcheurs concernés par l'activité de pêche autour des îles Kuriat ont pour port d'attache celui de Sayada, suivis par les pêcheurs de Teboulba (20%), de Monastir (10%) et enfin ceux de Khenis et Ksibet el Mediouni (10% pour ces deux communes). L'étude de la répartition spatiale des différentes activités maritimes montre que les facteurs profondeur et topographie ont un rôle important dans le choix du site de pêche. Les pêcheurs préfèrent les zones les plus proches de leurs ports d'attache aux eaux moyennement profondes pour mouiller facilement à l'abri des courants. La majorité des pêcheurs, essentiellement les pêcheurs côtiers, préfèrent donc pêcher aux îles Kuriat du fait des contraintes climatiques d'une part et de leur richesse en ressources halieutiques d'autre part. La grande Kuriat est plus fréquentée que la petite Kuriat, étant donné l'importance de ses richesses halieutiques. Les raisons topographiques contribuent aussi à cette distribution : la zone autour de la petite Kuriat est plus rocheuse que la grande, jouant un rôle de « nurserie » selon les pêcheurs, alors que la grande se caractérise par un estran plus large, facilitant le tirage des filets. Par ailleurs, si nous comparons les deux côtés de la grande Kuriat, nous remarquons que l'activité est plus intense sur la côte ouest de l'île que sur la côte est du fait des facteurs climatiques saisonniers.

L'activité de pêche côtière à Kuriat se distribue ainsi : la pêche au filet trémail est essentiellement localisée sur la côte est (fond non rocheux) ; la pêche à la palangre sur la côte ouest et sur les côtes nord (fond rocheux) ; la capture des céphalopodes,

au trémail ou aux gargoulettes s'effectue dans les zones sableuses de la côte ouest des deux Kuriat ; la pêche aux filets traînants côtiers « l'Ederra », engin de pêche interdit du fait de ses impacts destructifs sur le biotope, est fréquente à des profondeurs de 0.5 m à 15 m dans la baie de Monastir et autour des îles Kuriat ; ensuite, nous trouvons la zone de pêche au chalut, normalement pratiquée dans les profondeurs, mais dans cette zone elle s'effectue parfois à une dizaine de mètres de profondeur (autour des îles Kuriat et au large de la côte). La présence de plusieurs activités de pêche autour des îles Kuriat provoque l'apparition de conflits d'accès à la ressource entre les pêcheurs, étant donné la dégradation du milieu maritime. La répartition spatiale de l'activité de pêche récréative est dépendante des habitats naturels et des épaves. Elle se pratique au niveau des fonds rocheux à des profondeurs situées entre 15 et 40 m, spécialement autour de la grande Kuriat.



### Répartition spatiale de l'activité halieutique autour des îles Kuriat



Malgré l'importance de la côte littorale du gouvernorat de Monastir, la majorité des établissements touristiques se concentre dans la délégation de Monastir. En effet, la zone touristique du gouvernorat est découpée en deux secteurs proches : le secteur de Skanes-Dkhila et le secteur de Monastir ville. Les îles Kuriat ne sont pas directement accessibles pour les visiteurs, car l'appontement existant est en mauvais état ; les bateaux transportant les touristes s'arrêtent donc en mer face aux îles avant un acheminement par de petites embarcations. L'activité touristique dans les îles est dépendante de la saison estivale qui va du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre ; 85% des touristes les fréquentent aux mois de juillet et août.

L'étude de la répartition spatiale des activités autour des îles Kuriat montre que les conflits d'espace s'inscrivent dans le cadre de compétitions sur l'accès aux ressources entre les différentes activités extractives et non extractives. Cette situation s'exacerbe dans un contexte de tensions sur les ressources.

#### *Les impacts sur l'environnement marin*

Le développement des infrastructures littorales a incontestablement joué un rôle important dans le développement économique de la région. Mais l'insuffisante connaissance du milieu naturel et des dynamiques qui caractérisent son évolution ainsi que le faible poids institutionnel de l'ANPE et de l'APAL ont empêché la prise en charge des différents problèmes environnementaux. La situation est d'autant plus préoccupante que l'impact de cette multiplication des aménagements portuaires ne s'est pas limité aux seuls secteurs proches des digues. Les déséquilibres liés au dérèglement du transit sédimentaire se sont étendus à d'importants segments côtiers. Ils se manifestent souvent par une accentuation du risque d'érosion marine.

En outre, il existe des formes de pression de l'activité de pêche sur l'environnement et l'écosystème marin. Elles émanent en premier lieu des nombreux mouillages qui affectent les fonds, ou de la pollution générée par les rejets des bateaux de pêche (rejets de carburants ou d'huiles de moteurs...). La deuxième forme, plus néfaste, relève des techniques de pêches prohibées –

le filet traînant côtier, le chalutage sur des fonds inférieurs à 50 m – associées au phénomène d'exploitation intensive. Elle pourrait à terme causer la destruction des herbiers frayères et la diminution du benthos, entraînant de lourdes conséquences sur le plan écologique et économique au niveau du secteur halieutique. L'absence de tailles adultes chez certaines espèces-cibles de poissons (grands serranidés et sparidés), ainsi que d'individus de grande taille chez d'autres, témoignent de l'impact de l'intensité des captures et des méthodes de pêche illégales. La troisième forme de pression est liée à l'abandon en mer d'une partie des engins de pêche usés, qui, en s'accumulant dans les profondeurs sont à l'origine de captures accidentelles et non valorisables. De plus, l'impact de la pêche récréative est loin d'être négligeable sur certaines espèces (mérours, corbes, langoustes), et peut même affecter les eaux lorsqu'elle recourt à l'utilisation de produits chimiques.

Enfin, le mouillage de plaisance exerce également une pression, alors qu'aucune mesure ne lui est dédiée et contribue aux prélèvements des ressources marines du fait du ramassage des plaisanciers. L'ancrage des bateaux touristiques et de plaisance provoque la dégradation de l'herbier de posidonie entourant les îles. De même, la fréquentation touristique des îles Kuriat gêne les tortues marines, contribuant tantôt à la perturbation de leur nids (la saison estivale correspond à la période de ponte), tantôt au vol des cages de nidification. Par ailleurs, l'installation des différents hôtels sur les plages a aggravé l'érosion marine dans la zone de Monastir et conduit au recours fréquent à leur rechargement en sable.

### **Le projet d'aire protégée marine et côtière, vers une intégration des espaces terrestres et maritimes ?**

L'importance des impacts environnementaux liés aux usages des ressources marines plaide en faveur de mesures de préservation des écosystèmes. Pour faire face aux exigences nationales et globales en matière de conservation de la biodiversité marine, les îles Kuriat ont été inscrites sur la liste des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) du Centre d'action régional pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP) – organisme d'appui à la

conservation issu du processus de Barcelone et basé à Tunis. Le statut d'ASPIM est toutefois aussi peu contraignant que le statut de site sensible dont bénéficie les îles Kuriat au niveau national ; il s'agit plutôt de souligner l'urgence de limiter l'action de l'homme sur les îles dans le but de protéger les sites de ponte des tortues marines, de sauvegarder le paysage naturel et de préserver la faune et la flore. Cette désignation doit inciter les interventions publiques dédiées à cet espace à prendre en compte le statut d'Aire protégée marine et côtière (APMC) octroyé à cet espace insulaire.

Le principe d'instauration d'une zone de protection marine autour des îles Kuriat, qui devrait à terme se traduire par des droits d'accès et d'usages restrictifs, a été consacré au niveau de la loi de 2009 sur les aires marines protégées (JORT 1430/2009). La loi offre ainsi un environnement juridique au projet, qui, au début des années 2000, avait bénéficié d'un premier plan de gestion, resté non appliqué, mais elle ne précise pas vraiment les modalités de la conservation du site. Il faudra attendre des décrets d'application à venir pour entériner le statut d'APMC des îles Kuriat et préciser quelles seront les nouvelles normes d'accès aux espaces et aux ressources ainsi que le caractère contraignant du dispositif.

La délimitation proposée par le plan de gestion comprend l'ensemble des îles Kuriat et les fonds sous-marins avoisinants, en particulier, l'herbier de posidonie (*Posidonia oceanica*), l'aire de nidification des tortues marines caouanne (*Caretta caretta*), les habitats caractéristiques (fonds de maërl), les rivages ou habitats dégradés et les zones assez fréquentées. Les îles Kuriat sont considérées comme un espace remarquable, car elles sont un refuge pour plusieurs espèces rares, endémiques et menacées, d'importance majeure au niveau de la biodiversité dont, notamment, le *Goéland railleur* classé comme espèce vulnérable. En outre, les plages de Kuriat comptent parmi les principaux sites de reproduction de la tortue caouanne, espèce menacée typique de Méditerranée. Ainsi, la protection de cette espèce emblématique a été au cœur de ce projet, avant même les enjeux de conservation de la biodiversité marine. Des plongées complémentaires réalisées par des biologistes ont récemment confirmé l'intérêt de cette conservation et proposé un zonage classique équivalant à celui des aires protégées

terrestres avec une zone de protection intégrale, une zone tampon et une zone de développement.

Ce travail a été commandité par l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL, agence publique responsable de la mise en œuvre de l'outil AMP) avec l'appui du CAR/ASP, engagé pour la conservation de ce site défini comme ASPIM. Les études ont principalement été guidées par une approche de biologie de la conservation promue par la plupart des aménagistes d'AMP dans le monde. Leurs objectifs visaient à caractériser l'aspect remarquable du site en recensant précisément habitats et espèces sur la zone des îles Kuriat. C'est sur cette volonté de préserver les habitats majeurs des îles étant donné leur fonction dans les écosystèmes marins que se sont basés ce travail d'inventaire ainsi que la proposition d'un plan de zonage pour la conservation des habitats marins remarquables. Aucune analyse des usages n'a toutefois été réalisée dans l'objectif d'adapter le zonage au contexte socio-économique, même si quelques hypothèses de l'impact de la pêche sur la zone ont été déduites de cette étude biologique.

La pêche est ainsi stigmatisée du fait de l'absence de grands individus au niveau des ressources halieutiques inventoriées. Le rapport relève effectivement la forte pression issue de divers types de pêches au niveau de la zone, et notamment celles affectant les habitats (pêche à la senne tournante, chalutage et filet traînant côtier dans les petits fonds), mais sans en déterminer l'intensité. Ainsi, si l'impact de la pêche artisanale est souligné, il ne suggère aucune piste de discrimination entre les différentes pratiques. Une différenciation des modes de capture s'avère pourtant indispensable, car l'état de l'art sur les questions d'AMP témoigne de la compatibilité de cet outil avec les modes de capture artisanale non nocifs pour les écosystèmes, si pratiques et intensité sont contrôlées. En outre, si le problème de la pêche récréative est évoqué, le travail est particulièrement avare en données pour cette dernière et ne précise guère son impact. En revanche, en ce qui concerne l'activité touristique, si le rapport souligne la problématique de l'intensité estivale, il est des plus laconiques quant à la réalité de son impact.

La proposition de zonage suggère une protection intégrale de la grande Kuriat, la petite Kuriat demeurant un

espace de développement, étant donné le déploiement des visites touristiques depuis l'installation de structures légères, tandis qu'une zone tampon entoure ces deux zones. Cette zone de conservation est assez peu étendue, à en juger par la taille de l'AMP. En outre, la proposition de zonage comporte un certain biais dans la mesure où elle suggère de protéger une zone plutôt exploitée par la pêche et de maintenir en zone de développement celle déjà mise en valeur par le tourisme. Ces éléments ne clarifient pas les controverses actuelles sur l'impact des activités. D'une part, les pêcheurs accusent les pratiques touristiques d'affecter la ressource halieutique au niveau d'un site de nurserie, la petite Kuriat, d'autre part, les aménagistes désignent plutôt la pêche comme principal facteur de dégradation des milieux.

Pourtant les objectifs de valorisation des potentialités des îles Kuriat n'étaient que sommairement abordés par le plan de gestion de 2000 qui, tout en reconnaissant la nécessité de l'intégration des îles à la dynamique socio-économique de la zone côtière du gouvernorat de Monastir, ne proposait que des actions de communication autour des thèmes de la recherche scientifique et de l'écotourisme. Les seules activités alors autorisées se limitaient à l'observation de la faune et de la flore terrestre et marine des îles Kuriat. Les compromis entre les objectifs de conservation et les objectifs de développement pour une gestion intégrée des îles Kuriat sont toutefois difficiles à bâtir, si des activités de tourisme de loisir balnéaire menacent l'équilibre des écosystèmes. Un projet de valorisation écotouristique de ce site a depuis été formulé à travers un schéma d'aménagement touristique qui ignore les recommandations du premier plan de gestion, ainsi que celles définies dans le plan plus récent proposé par l'étude de l'APAL et du CAR/ASP. Cette étude a été diligentée par le ministère de l'Environnement et du Développement durable qui prévoit de développer les circuits touristiques au niveau des îles tunisiennes.

Les actions de valorisation proposées comportent notamment des aménagements à réaliser sur le site pour le déroulement des activités scientifiques et écotouristiques. Ces aménagements concernent uniquement la grande Kuriat ; la petite Kuriat ne ferait l'objet d'aucun nouvel aménagement.

L'accessibilité à la grande Kuriat serait assurée par un appontement fixe en béton armé d'une longueur de 25 m et d'une largeur de 4 m. Cet ouvrage aurait une capacité d'accueil de 4 bateaux moyens correspondant à un maximum de 200 visiteurs par jour. Ce circuit permettrait la visite guidée des différents types de milieux, des différentes espèces faunistiques et floristiques et des zones de nidification des tortues marines, grâce au balisage de chemins sur un linéaire de 4 km. Néanmoins, les consignes concernant le comportement environnemental à observer sur le site ne sont pas forcément à même de limiter l'impact d'une forte fréquentation saisonnière. La période de reproduction de la tortue caouanne sur les plages des îles Kuriat correspond à la pleine saison touristique et il est difficile d'envisager des activités touristiques d'ampleur sur ces îles sans perturbation.

S'il s'agit là des effets directs d'une valorisation touristique, les effets indirects ne sauraient être tenus pour mineurs. La plaisance au niveau des îles se traduit par une multiplication des mouillages des bateaux perturbant les fonds et entraîne de nombreux prélèvements. Les aménagements touristiques dans la baie de Monastir continuent de s'étendre sans préoccupation pour l'écosystème des îles Kuriat, et l'APAL tient pour fait accompli les pratiques touristiques actuelles sur les îles et à leurs abords. Ce biais touristique se vérifie au niveau des représentations des acteurs locaux sur les avantages d'une AMP, car pour la majorité des acteurs (pêcheurs, entrepreneurs du tourisme et agents de l'administration), la conservation de la biodiversité issue d'une AMP a un effet attractif pour la fréquentation touristique aux dépens de la pêche artisanale. Ce point de vue traduit une vision d'un aménagement de l'espace maritime largement favorable au secteur touristique. Aux yeux des usagers, de tels projets sont conçus « par le haut » et les organisations professionnelles ou les associations du niveau local n'ont guère leur mot à dire sur les orientations d'aménagement. Ainsi les pêcheurs craignent que ce projet n'érode considérablement leur revenu.

Mais ce manque d'implication dans la définition des modalités d'application locale de l'outil AMP est également valable pour les administrations qui n'apparaissent pas très au fait de ce futur outil de gestion des écosystèmes marins.

L'importance des activités de pêche illégale sur ce site dédié à la conservation témoigne du peu de relations entre l'APAL, futur gestionnaire, et la Direction des pêches, puisque nombre de techniques de pêche prohibées par le code des pêches sont utilisées dans cette zone. Le niveau des infractions établies témoigne de la faible implication des corps de contrôle maritimes dans la préservation de ce site sensible. On observe les mêmes paradoxes pour la pêche que pour les activités touristiques. Ce « laisser faire » en matière de pratiques touristiques ou de pêche, sans préoccupation pour le caractère sensible de la zone renvoie à une faible intégration des objectifs de conservation et de développement.

Les divers règlements relatifs à la conservation qui s'appliquent aux différents domaines du site émanent actuellement de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL), de la Direction des eaux et forêts et de la Direction des pêches dans la mesure où il s'agit d'un site insulaire. L'intégration des différents segments de politique publique n'est pas à l'ordre du jour, notamment au niveau maritime. Actuellement, seule la législation nationale en matière de pêche s'applique à la conservation des écosystèmes marins, même si des mesures spécifiques s'imposent en vertu de la création de la future AMP. Le non respect de la législation sur la pêche et la tolérance pour les activités de pêche illégale menacent le devenir de la future AMP. Une surveillance adaptée aux objectifs de conservation serait censée voir le jour, notamment dans les zones de protection et zones tampon. Or, l'inobservation des règles nationales en matière de pêche responsable hypothèque déjà le devenir des écosystèmes locaux, sans que l'APAL ne soit encore en mesure d'intervenir.

Dans le futur, les sites relèveront d'une gestion propre et autonome, ce qui devrait en principe limiter les conflits de compétences entre différentes Directions de l'État (Ben Salem 2005) et adapter les réglementations aux sites, même si la loi relative aux AMP, votée en 2009, ne clarifie toujours pas cette question. Cette situation d'éclatement des compétences sur des zones à conserver se traduit localement par une absence d'intégration de l'action publique au niveau du territoire.

Aujourd'hui le manque de cohérence de l'action publique sur le site se traduit notamment par une faible



intégration spatiale des dispositifs d'aménagement sur la zone maritime. Ainsi, pour préserver la tortue marine peut-on se contenter d'une protection des sites de nidification sans un aménagement de type corridor environnemental limitant l'impact des prises dans les filets ? Un autre exemple : les projets d'aquaculture au niveau de la baie de Monastir sont en forte expansion sans préoccupation réelle pour la conservation du site. La négligence à l'égard de la continuité spatiale de l'action, pourtant susceptible de prendre en charge la connectivité environnementale, se révèle aussi au niveau des interfaces terre/mer dans la mesure où les dispositifs d'atténuation des pollutions issues de la terre (traitement des eaux usées, traitement des rejets industriels) sont encore bien imparfaits et pourraient compromettre la qualité des eaux sur l'espace à conserver. Enfin l'importante dynamique urbanistique liée aux investissements touristiques peut avoir de forts impacts sur les flux sédimentaires et perturber les équilibres écosystémiques au niveau des îles Kuriat. Ainsi, malgré le caractère amphibie des milieux, et sa reconnaissance à travers le statut d'aire marine et côtière, les dispositifs d'action publique peinent à appréhender la diversité des interactions terrestres et marines.

Ce site présente un déséquilibre entre d'une part, la volonté de conservation de l'écosystème et d'autre part, une volonté de développement local, déséquilibre issu de dispositifs d'action peu convergents – d'un côté, un zonage maritime restrictif et de l'autre, des schémas d'aménagement qui encouragent un développement socio-économique peu soucieux de la conservation à ses marges. Cet aménagement, conciliant peu conservation de la biodiversité et développement durable, limite les possibilités d'intégration de la future AMP dans son environnement immédiat selon une optique de complémentarité territoriale entre les différents espaces littoraux. La politique de conservation demeure très centralisée, sans réelle appropriation au niveau local (usagers et directions sectorielles non directement impliqués et pas très concernés). Tandis que l'analyse du point de vue des acteurs, confrontée à l'incomplétude des plans de gestion, révèle les ambiguïtés soulevées par l'aménagement du site. Ces difficultés dévoilent également l'absence d'une réflexion en termes de mesures

compensatoires destinées à répartir les coûts et les gains de la conservation entre les différents segments des usages et entre secteurs.

### **Un État désintégré par ses contradictions**

La baie de Monastir est marquée par une dynamique de développement parmi les plus intenses de Tunisie. Comme beaucoup d'espaces littoraux en Méditerranée, elle se caractérise par une croissance très rapide de sa population, de l'urbanisation et des activités économiques. Les différents réseaux d'acteurs et d'activités qui s'enchevêtrent dans ces espaces conduisent à un développement économique important, mais cette multifonctionnalité se traduit aussi par des externalités négatives et par des impacts au niveau des écosystèmes littoraux pour la plupart fragiles. Les problèmes environnementaux issus du développement économique de cette région surviennent dans un contexte déjà marqué par des changements climatiques qui perturbent fortement les écosystèmes littoraux.

Si les pouvoirs publics semblent avoir pris la mesure des difficultés et des défis en termes de développement durable de cette région, en adoptant une série d'actions pour limiter les pollutions et conserver les milieux naturels, le constat d'un éclatement des dispositifs d'action publique s'impose. Cet éclatement se révèle aussi bien au niveau des secteurs qu'au niveau des territoires ; les pouvoirs publics semblent payer le prix de la diversité du maillage territorial et des compétences. Malgré le caractère très centraliste du système administratif, force est de constater qu'il n'encourage guère la coordination des actions pour répondre aux défis posés par la gestion intégrée des zones côtières, ainsi que le dévoile le cas de la baie de Monastir. Le très faible niveau de coopération entre représentants locaux des différents secteurs administratifs, mais également entre collectivités territoriales et agences décentralisées, s'évalue à l'aune de la difficile conciliation locale des objectifs de conservation et de développement durable. Le projet de création de l'Aire protégée marine et côtière agit comme un révélateur de la faible communication entre ces différents acteurs territoriaux et de la faible implication

des groupes sociaux concernés au premier titre par les aménagements publics.

La question de la gestion intégrée de la zone côtière de Monastir soulève donc un certain nombre de problèmes en termes de coopération entre acteurs du territoire. Si les politiques publiques n'accordent pour l'heure qu'une faible attention aux objectifs de conservation, cela est dû aux divergences d'un faisceau d'acteurs de différentes échelles dont les intérêts sont variables selon les diverses vocations du territoire littoral. Les espaces et prérogatives d'intervention tendent à se découper sans tenir réellement compte des réseaux écologiques ni des territoires d'activité. Dès lors, on peut questionner le caractère faiblement public de l'action étatique dans ce cas d'étude, dans la mesure où l'enchevêtrement de multiples activités et divers processus naturels qui caractérisent les zones littorales, suppose une circulation de l'information et une coopération des acteurs locaux, nationaux, voire internationaux pour assurer leur gestion intégrée.

A un modèle de décentralisation, basé sur une coopération horizontale et susceptible de favoriser la gestion cohérente du territoire, s'oppose la logique des réseaux du pouvoir central qui octroie faveurs ou ressources institutionnelles au gré des intérêts de ses obligés. La décentralisation demeure un objectif de long terme en Tunisie, où les collectivités locales disposent de pouvoirs institutionnels et financiers infimes<sup>8</sup>. Les politiques productives locales sont ainsi l'apanage des Commissariats régionaux au développement agricoles (CRDA) placés sous la tutelle des gouvernorats (structure administrative déconcentrée), tandis que l'Agence de protection et d'aménagement du littoral, agence publique, dispose des prérogatives de la conservation au niveau des gouvernorats côtiers – ces deux structures entretiennent des rapports de force déséquilibrés. Or, les structures déconcentrées s'avèrent omnipotentes au niveau local et à leur marge, les acteurs associatifs et professionnels semblent dénués de toute capacité d'influence sur le CRDA et le gouvernorat de Monastir.

---

<sup>8</sup> En Tunisie on ne trouve des collectivités publiques locales que pour les zones communales et il existe un conseil régional pour les zones non communales. Si la collectivité est élue, le conseil est nommé, et ce dernier a autorité sur la première.

Les ONG internationales de la conservation ne sont pas représentées sur site, seules quelques petites associations de sensibilisation à l'environnement et aux capacités de lobbying particulièrement limitées peuvent être observées. En dépit d'une représentation à Tunis, l'ONG internationale WWF, est absente de cette zone à forte contradiction dans l'aménagement, privilégiant d'autres zones d'intervention. Du côté des producteurs, leur capacité d'influence des politiques publiques s'avère aussi très faible, malgré un soutien de l'État dans le cadre des politiques expansionnistes de la pêche qui remonte à plus d'une décennie. Les pêcheurs, censés être affiliés aux syndicats de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche, ne s'appuient guère sur cette structure pour faire aboutir leurs doléances, notamment en termes de maîtrise spatiale des activités de fermes aquacoles en pleine mer ou d'expansion touristique. Cela mène au constat d'un déficit de représentativité de ces structures syndicales longtemps caporalisées par l'État, notamment par l'intermédiaire des acteurs les plus influents et les plus tributaires des aides de l'État, qui se trouvent au sein des pêcheries industrielles essentiellement. Cette situation laisse dépourvue la pêche artisanale côtière de la baie pour laquelle seul le laisser-faire fait office de politique, malgré des demandes récurrentes de régulation du secteur<sup>9</sup>. Mais cette faible représentativité de la pêche dans la décision publique est surtout dictée par la capacité d'influence des autres acteurs, traduisant des mécanismes clientélistes susceptibles de mettre à nu les options prises par l'État qui s'abrite derrière le masque de la non intervention sur le milieu maritime en cloisonnant ses décisions et en laissant se dérouler un certain nombre d'activités illicites. Les acteurs du tourisme, secteur en développement exponentiel, sont pour une grande partie des clients de l'État appartenant aux grandes familles notabiliaires de la zone, quand ils ne sont pas directement liés à la famille du président. Les incohérences de la décision publique qui apparaissent comme un déficit de régulation, relèvent en fait d'options politiques qui favorisent de

---

<sup>9</sup> Les pêcheurs s'organisent tout de même au niveau local pour revendiquer une meilleure régulation du secteur et notamment pour limiter les projets de ferme aquacoles, mais leurs doléances auprès du gouvernorat demeurent lettre morte.

manière outrancière un entrepreneuriat en collusion étroite avec l'État central aux dépens des producteurs locaux.

On observe ainsi de fortes divergences des logiques d'action de l'État. D'une part, il participe à la politique d'intégration maritime européenne en se conformant de manière formelle aux conventions internationales – bien que par un droit interne inabouti ou peu appliqué –, d'autre part, il prône un laisser faire en matière de pêche pour répondre à court terme aux demandes de revenus des populations locales, et enfin, il encourage des investissements touristiques massifs pour répondre à une demande d'emplois et accorder des privilèges à ses affidés. Néanmoins, la poursuite de ces divers objectifs par l'État central contribue à affaiblir la cohérence de son action au niveau local et à rendre peu soutenable ce développement local.

Le flou de la régulation traduit de fait un modèle de corporatisation, caractéristique de l'évolution du corporatisme dans le monde arabe (Gobe 2006). L'abandon du populisme redistributif au profit de clientèles plus étroites, notamment entrepreneuriales, est consécutif à la libéralisation et s'appuie sur une dépolitisation du corporatisme. Les traits distinctifs de l'organisation politique et administrative ne sont pas sans effets sur l'application des régimes internationaux de la conservation en appliquant une temporalité, des priorités et des modalités de prise de décision aux antipodes des règles de la gestion intégrée (transparence et publicité de la décision pour prendre en charge les interdépendances) bien que l'État s'en revendique – la Tunisie a depuis longtemps promu une image bienveillante à l'égard du modèle de développement durable autant pour s'adapter aux canons internationaux du tourisme ou de la pêche que pour satisfaire des critères facilitant l'accès au statut d'associé à l'Union européenne.

Les programmes de gestion intégrée des zones côtières et les programmes de conservation sont réappropriés en les vidant de leur contenu par les États, bien qu'ils soient conçus et parfois cofinancés par les instances globales de conservation – même si dans le cas présent les ONG conservationnistes apparaissent bien absentes du site, ces ONG et les organismes multilatéraux (PNUE, CAR/ASP) appuient l'APAL.

Les travaux sur la gestion intégrée des zones côtières ont tendance à insister sur l'importance du cadre normatif et des

règles de gestion intégrée, tout en identifiant le rôle complémentaire de la formation de communautés épistémiques pour leur impact sur le changement des représentations (Rey-Valette et Antona 2009). Dans le cas d'étude qui nous préoccupe le cadre normatif et les règles sont loin d'assurer la réussite d'une gestion intégrée. Quant à la communauté épistémique, elle semble bien incapable d'influer sur les rapports de pouvoir concrets. Si cette communauté épistémique n'est pas directement impliquée dans les modalités de mise en œuvre de la gestion de la baie, elle n'en est pas moins active par le biais d'un appui scientifique, méthodologique, et parfois financier au niveau de l'APAL sans que cela suffise à faire changer les pratiques des corps publics. Les réseaux d'acteurs suscités par les régimes de gouvernance globaux ne parviennent pas à définir des objectifs appropriables par les États du sud de la Méditerranée et sont tout à fait neutres sur les méthodes de gouvernement de la nature.

Mais si ces détournements de sens des politiques de conservation sont aussi aisés c'est également parce que leurs instruments sont particulièrement neutres en termes de formulation d'objectifs ciblés sur les inégalités écologiques. Les outils d'évaluation de ces politiques témoignent du même désintérêt pour les inégalités. En refusant de s'attaquer à cette problématique les instruments globaux s'empêchent d'identifier les intérêts en compétition qui influencent la décision publique et les trajectoires de gestion des zones côtières. Les enjeux du développement durable en Méditerranée, souvent mis en avant dans les coopérations nord/sud, ne sauraient se réduire à leur plus simple expression environnementale sans être accompagnés des objectifs d'équité formulés dans la plupart des conventions internationales, encore moins dans les contextes actuels de changements politiques.

## **Bibliographie**

ABDELKAFI J., 2001, *L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens. Etude subrégionale : Tunisie, Algérie, Maroc*. Commission méditerranéenne du développement

- durable, Document préparé pour la Réunion méditerranéenne « Gestion des villes et développement durable », Barcelone.
- APAL/SCET-Tunisie, 1999, *Etude de gestion de la zone sensible littorale des îles Kuriat*, Rapport de Phase 1 – Août, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, République tunisienne.
- APAL/SCET-Tunisie, 2000, *Etude de gestion de la zone sensible littorale des îles Kuriat*, Rapport provisoire de Phase 2 – Juin, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, République tunisienne.
- APAL/IHEE-Tunisie, 2009, *Etude socio-économique de la frange littorale de Monastir*, Rapport Phase 1- juillet, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, République tunisienne.
- BEN SALEM M., 2005, *Les aires marines protégées en droit tunisien et en droit comparé*, Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en droit de l'environnement et de l'aménagement des espaces, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université du 7 Novembre à Carthage, 185 p.
- BILLE R., 2006, « Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées », *VertigO*, n°3, vol. 7.
- COUDERT E. et LARID M., 2006, « IMAGINE, un ensemble de méthodes et d'outils pour contribuer à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée », *VertigO*, n°3, vol. 7.
- DAHOU T. et al., 2004, « La gouvernances des aires marines protégées : leçons ouest africaines », *VertigO*, n°3, vol. 5.
- DAHOU T., 2009, « La politique des espaces maritimes en Afrique. Louvoyer entre local et global. », in CORMIER-SALEM M.C. et DAHOU T. (eds), *Gouverner la mer, Politique africaine*, n°116, pp. 5-22.
- GOBE E., 2006, « Corporatismes, syndicalisme et dépolitisation », in PICARD E. (ed), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, pp. 171-192.
- JENTOFT S. et al., 2007, « Marine protected areas : a governance system analysis », *Human Ecology*, n°35, pp. 611-622.
- JOURNAL OFFICIEL de la REPUBLIQUE TUNISIENNE (JORT), Mardi 28 rejeb 1430 – 21 juillet 2009, 152<sup>ème</sup> année, n°58.
- LEFEBVRE C., 2010, « Protection et préservation du milieu marin : les apports des Conventions Régionales sur les mers aux

dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », *VertigO*, Hors-série 8.

MANSOURI H. et MBAREK M., 2010, *Contexte socio-économique du Gouvernorat de Monastir*, Programme GouvAMP, IRD (UMR Paloc) / URMA (FSEGT), avril 2010.

MANSOURI H., 2010, *Gouvernance des aires marines protégées : une analyse multicritère du cas des îles Kuriat*, Mémoire de Mastère FSEG Tunis, 128 p.

MUNICIPALITE de MONASTIR, 2007, *Ville de Monastir Agenda 21 local*.

REY-VALLETTE H. et ANTONA M., 2009 « Gouvernance et gestion intégrée du littoral : l'exemple des recherches françaises », *VertigO*, n°1, vol. 9.

SALLEMI R., 2010, *Analyse spatiale des usagers au sein de la future aire marine protégée des îles Kuriat*, mémoire de Master, 157 p.

TABAR-NOUVAL M.C., 2010, « Développement urbain durable des villes côtières, risques et gestion intégrée des zones côtières (GIZC) », *VertigO*, Hors-série 8.

URAM, 2008, *Etude d'exécution et d'aménagement du circuit des îles tunisiennes*, Rapport de Phase 1-Décembre, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, République tunisienne.

VAN TILBEURGH V., 2006, « Quand la gestion intégrée redessine les contours d'une aire protégée : le cas du parc marin en mer d'Iroise », *VertigO*, n° 3, Vol. 7.

[www.investir-monastir.net/common/climat\\_dinvestissement.pdf](http://www.investir-monastir.net/common/climat_dinvestissement.pdf)